

REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE CÔTE VHC

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE COTE D'ALBATRE (1308) organise les **Samedi 07 et Dimanche 08 Juillet 2018** avec le concours de l'écurie « **Sport Auto Tancarvillais** » une compétition automobile régionale dénommée **Course de côte de Tancarville VHC**.

Cette compétition compte pour la **Coupe de France de la Montagne VHC 2018** et le **Championnat de la Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie de course de côte 2018**.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale de Sport Automobile de Normandie sous le numéro 35 en date du 14/05/2018, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 383 en date du 14/05/2018.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Voir règlement particulier de la course de côte de Tancarville, article 1.1P

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **Mardi 03 Juillet 2018 à 23h59**
Publication de la liste des engagés le **Judi 05 Juillet 2018**
Vérifications administratives le **Samedi 07 Juillet 2018 de 14h30 à 18h45**
..... **Dimanche 08 Juillet 2018 de 07h45 à 09h30**
Vérifications techniques le **Samedi 07 Juillet 2018 de 14h45 à 19h00**
..... **Dimanche 08 Juillet 2018 de 08h00 à 09h45**
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le
..... **Dimanche 08 Juillet 2018 à 10h00**
Briefing des commissaires le **Dimanche 08 Juillet 2018 à 07h30**
Essais non chronométrés le **Dimanche 08 Juillet 2018 de 08h30 à 10h15**
Essais chronométrés le **Dimanche 08 Juillet 2018 de 10h30 à 12h00**
Briefing des pilotes :
..... **Un briefing écrit sera remis à chaque concurrent lors des vérifications administratives**
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le
..... **Dimanche 08 Juillet 2018 à 12h30**

Course

- 1^{ère} montée le **Dimanche 08 Juillet 2018 à partir de 13h30**
- 2^{ème} montée le **Dimanche 08 Juillet 2018 à partir de 15h00**
- 3^{ème} montée le **Dimanche 08 Juillet 2018 à partir de 16h30**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires **après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé**

PODIUM à la fin de l'épreuve, Place du Bourg, Tancarville le Bas
Remise des prix le **Dimanche 08 Juillet 2018, Place du Bourg, Tancarville le Bas**
Les concurrents pourront retirer les coupes et trophées correspondants à leurs classements, ainsi que le
Palmarès, au cours de la Remise des Prix. Les classements étant publiés sur le site de l'ASA Côte
d'Albâtre www.asacotedalbatre.com aucun envoi ne sera fait en cas d'absence à la remise des prix.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le **Dimanche 08 Juillet 2018 à 08h30**
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **Samedi 07 Juillet 2018 de 14h30 à 18h45**
..... **Dimanche 08 Juillet 2018 de 07h45 à 09h30**
..... **Place du Bourg, Tancarville le Bas**
Vérifications techniques le **Samedi 07 Juillet 2018 de 14h45 à 19h00**
..... **Dimanche 08 Juillet 2018 de 08h00 à 09h45**
..... **Place du Bourg, Tancarville le Bas**
Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :
Adresse **Garage MANCEL, Tancarville le Bas**
Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : **60 € TTC**

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de
présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le
..... **Dimanche 08 Juillet 2018 de 08h00 à 09h45**
A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement
affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue
le **Dimanche 08 Juillet 2018 à 10h00**

ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à **20**

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique
(PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes **aux règles spécifiques des
Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures")**.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie : N.A. (J1). B. & Classic de
Compétition.

ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et de la FFSA.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de
côte suivant l'annexe K.

Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 4P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

ARTICLE 5P. LICENCES

Voir réglementation générale.

ARTICLE 6P. ASSURANCES

Voir règlement standard Courses de Côte.

ARTICLE 7P. PARCOURS

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

RallyGT 7 rue Maria Chapdelaine 14600 HONFLEUR	Contact RallyGT Téléphone : 06.51.77.62.54 Fax : 09.89.03.24.34 Adresse-mail : rallygt@rv14.fr
---	---

Clôture des engagements le **Mardi 03 Juillet 2018 à 23h59**

Les droits d'engagement sont fixés à **240€**, réduits à **120€**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 5, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} et de la 10^{ème} page du PTH.

ARTICLE 9P. CONTROLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

ARTICLE 10P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de la course de côte de Tancarville, article 1.3P

ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1P. DISPOSITIONS GENERALES

Conforme au règlement standard Course de Côte.

11.2P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

11.2.1P. Ordre de départ

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve régionale.

11.2.2P. Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

11.2.3P. Carburants – Pneumatiques – Equipements

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

11.2.4P. Numéros de course

Voir règlement particulier de la course de côte de Tancarville, article 4.3P

11.2.5P. Echauffement des Pneumatiques

Conforme au règlement standard Course de Côte.

11.2.6P. Conférence aux pilotes (briefing)

Voir règlement particulier de la course de côte de Tancarville, article 7.2P

11.2.7P. Pénalités

Conforme au règlement standard Course de Côte.

11.2.8P. Classements

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

La compétition se disputera en trois manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Il ne sera pas établi de classement scratch. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement du Challenge Historique de la Montagne de la FIA (éventuellement)
- Un classement Championnat de France de la Montagne VHC (éventuellement)
- Un classement séparé pour chacune des groupes 1, 2, 3, 4, 5, 6/7, 8/9,
- Un classement séparé pour chacune des classes.
- Un classement pour le Challenge Indice de Performance.

- Un classement séparé pour les voitures des groupes N, A, (J1). B, Classic qui ne devront jamais figurer au classement du Championnat de France et de l'indice de performance de la Montagne VHC.

ARTICLE 13P. PRIX

Voir règlement particulier de la course de côte de Tancarville, article 10.1P

ARTICLE 14P. DISTRIBUTION DES PRIX

Voir règlement particulier de la course de côte de Tancarville, article 10.1P